

Contribution de Pierre Bouchet, section Aix-en-Provence Fédération Paca
au
Sous chapitre 2-2 « Finances publiques »

Rééquilibrer le budget ne peut être envisagé que si on diminue les dépenses et que l'on augmente les recettes.

Au-delà des principes, il est indispensable de dire comment on diminue les dépenses.

Nous savons tous que sur les 30 ans où le déficit est apparu puis a explosé, les effectifs de la fonction publique ont été multipliés par 2. Pendant la même période, l'informatisation faisait partout fondre les effectifs des emplois administratifs ; pendant la même période des services nombreux ont été transférés au secteur privé.

Pendant la même période, des services nombreux ont été décentralisés, sans réduction des effectifs parisiens ; pendant la même période, la mise en place des intercommunalités qui devait réduire les dépenses de 15 % les a augmentées de 15 % ; voir rapport de la Cour des Comptes de 2005 qui pointe en particulier le maintien des 19500 syndicats intercommunaux qui devaient disparaître au profit des 450 intercommunalités, des contrats qui n'ont pas été transférés par les communes aux intercommunalités, d'où, là aussi, des transferts de compétences des communes vers les intercommunalités en dupliquant les services au lieu de transférer les effectifs, ce qui aurait dû les réduire d'ailleurs du fait de la mutualisation plus importante.

Pendant la même période, on a créé une structure institutionnelle décentralisée : communes, (regroupées en intercommunalités)-régions-pouvoir central, mais on a conservé les départements. On a donc double structure étatique : une centralisée avec Etat et communes, avec un fatras de 19500 syndicats intercommunaux, l'état central étant en partie à Paris et en partie dans les départements avec des services déconcentrés mais pas de fonction décentralisée et, en même temps, une autre structure, très bien conçue, décentralisée, constitué et des communes, dont dépendent 450 intercommunalités, des régions, selon l'ordre de subsidiarité, constitutionnel et européen.

Voilà des gisements de réduction de coût sans doute suffisants pour équilibrer le budget.

Tant que l'état se permet de réaliser son travail sans prendre en compte les coûts, en se donnant toutes les facilités budgétaires sans en rendre compte aux citoyens, bien sûr que le déficit ne fera qu'augmenter.

Des solutions disponibles bien sûr à compléter :

- transparence de fonctionnement ; c'est en particulier le cas dans les communes les plus avancées en terme de gouvernance, voir les « bonnes pratiques » et les apports des Conseils de développement et des Conseils de quartiers ; la décentralisation, si on l'applique rigoureusement, permet la transparence sur l'essentiel du fonctionnement public ; la transparence réduit les gaspillages ; il faudrait compléter pour les Régions et l'état central :
- la fusion des départements et des régions ;
- l'assainissement des communes et intercommunalités en faisant ce qu'a dit la Cour des comptes en 2005 : suppression des syndicats intercommunaux car ils font double

emploi avec les intercommunalités, transfert des communes vers les intercommunalités des contrats qui relèvent de leur compétence, réduction qui en résulte des effectifs communaux ; cet assainissement est un devoir envers les habitants ;

- rendre les décisions de la Cour des Comptes exécutoires ;
- réduction des effectifs ; pour cela réduire le nombre des 1500 corps d'état pour avoir une souplesse d'affectation, transformer la culture des fonctionnaires pour passer de l'attitude « cocon frileux » au sens du service public : juste coût, qualité du service suivie conjointement avec les usagers, comme cela est fait dans démarche « qualité publique » dans les meilleures administrations et collectivités locales ; voir ma contribution au sous chapitre 3-1 « démocratie »
- la réforme de l'état et des collectivités locales permet de réduire les effectifs : la contribution que j'envoie là-dessus propose de faire une démarche agenda 21 dans toutes les intercommunalités et de consolider les résultats au niveau de la région, puis de l'état central ; on pourrait inclure dans ces démarches la définition des besoins en termes de services publics et l'évaluation des effectifs ; on sortirait de l'éternel camouflage où, lorsqu'on parle de réduction d'effectifs on évoque les prof. et les infirmières ; en effet, les démarches agenda 21 se font avec la participation des habitants ; l'arbitrage coût-qualité du service est alors fait de façon honnête et pertinente ; on organiserait les formations et réaffectations raisonnables ; cela peut se faire dans l'intérêt des fonctionnaires comme des administrés. La rigidité actuelle participe à ce que leurs métiers soient ennuyeux et ne les protège pas vraiment. Il faut avoir d'abord supprimé les 1500 corps d'état.

Pour rembourser la dette, il faut certainement une « contribution exceptionnelle collective temporaire dans le cadre du redressement des finances publiques », comme dit dans le document de travail.

Des mesures seront à portée si nous transformons radicalement la situation et surtout si c'est dans le cadre d'un immense projet crédible (J'en propose un dans ma contribution sur la réforme de l'état et des collectivités locales) : par exemple passer à l'impôt prélevé à la source et rattraper progressivement le retard ; en 10 ans par exemple, payer 11 années d'impôt : en 2014 les impôts de 2013 et un mois de 2014, en 2015 les 11 mois restant de 2014 et 2 mois de 2015, etc...

Traiter la question des déficits par des mesures coordonnées au niveau européen est aussi certainement pertinent.